

# La Tour d'Aigues

Archives notariales

André Gavaudan

1659 - 1691

\* \* \*

Année 1661

3 E 69 / 307

par Thomas Spinoso

**Mariage entre Antoine Beraud maître cordonnier de Varages, et demoiselle Thérèse Alignon – f°9**

Le 18/01/1661 contrat de mariage entre Antoine Beraud maître cordonnier du lieu de Varages (83) fils de sieur Olivier maître écrivain et de demoiselle Françoise Masabeuf dudit Varages, et Thérèse Alignon fille de feu Antoine maître charpentier et de vivante Marguerite Roman, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté de son père ; l'épouse est assistée de sa mère et de Gaspard Reynaud son beau-père.

Ledit Gaspard Reynaud, beau-père de l'épouse, « pour la bonne amitié qu'il porte » à l'épouse lui a constitué en dot la somme de 400 livres, 300 livres en argent et 100 livres au prix des coffres, linges et ameublements, payable 150 livres en espèces maintenant, reçues par l'époux et son père d'où quittance et reconnaissance, et 150 livres à Noël prochain. Pour les 100 livres d'agobilles, linges et ameublements, l'époux et son père ont déjà tout reçu d'où quittance et reconnaissance. Si ladite Thérèse Alignon meurt sans enfant légitime, 150 livres de la dot reviendront à son beau-père. Les habits nuptiaux ont été faits aux communs dépens du père de l'époux et du beau-père de l'épouse ; les habits nuptiaux et les suivants appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.

Fut présent ledit Olivier Beraud père de l'époux, lequel a donné à son fils la somme de 400 livres à prendre sur ses biens après son décès et celui de ladite demoiselle Françoise Masabeuf ; de plus il promet d'entretenir et nourrir son fils, sa femme et leurs enfants sains et malades en travaillant toutefois à son profit. En cas de séparation, ledit Beraud devra restituer toutes les sommes issues de la dot de l'épouse soit en argent soit en fonds de la terre de la bastide que ledit Beraud père possède à Varages, suivant son choix. De plus, au cas où il y aurait séparation, il habilite et émancipe son fils. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Reynaud en présence de Marquet Chansault marchand, Me Bernard Constans greffier, Louis Pourpre, Jean Pierre Gueidan bourgeois « et autres » de ce lieu. [Signé : Beraud, A Beraud, J Bourdon, L Reinaud, Constans, Gueidan, Chansaut, Pourpre]

[en marge : Le 13/09/1661 il y a quittance de 60 livres chez ce notaire]

**Mariage entre Toussaint Reymondon travailleur de ce lieu et Catherine Bot, de Saignon – f°41**

Le 27/02/1661 contrat de mariage entre Toussaint Reymondon travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Esprit et de feu Claude Granget, de leur vivant de Pertuis (84), et Catherine Bot fille de François et de feu Marie Richard [ou Richaud], de Saignon (84). L'épouse est assistée par son père.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 45 livres au prix d'un lit, coffre, robes, linges et agobilles de l'épouse, à expédier dans trois jours. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Les habits nuptiaux ont été faits aux communs dépens des époux et ils appartiendront, ainsi que ceux qui suivront, au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 10 écus, d'elle à lui 5 écus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Jean Rougier dit le Mineur, en présence d'André Toupin marchand, Bernard Tamisier maître tailleur d'habits et ledit Jean Rougier, de ce lieu. [Signé : A Thoupin, B Tamisier]

[En marge : Le 13/10/1663, il y a quittance de 45 livres chez ce notaire]

**Reconnaissance de dot pour demoiselle Sibille Carrière contre sieur Jean Honorat Guigues écuyer – f°88**

Le 24/03/1661 a comparu sieur Jean Honorat Guigues, écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel comme époux de demoiselle Sibille Carrière, a confessé avoir reçu de sa femme, absente, la somme de 200 livres tant au prix des robes, linges et agobilles de sa femme qu'au prix d'un lit garni de son matelas, traversier, couverture et paillasse, ainsi que deux coffres, une caisse en bois blanc, trois chais [chaises ?] de bois, une poêle [« poêle »], un pot, un cumasque, un coucoumar, un bassinoir, une table à pain, une table de bois de noyer, une mastre, trois paires de linceuls, trois napes, six

serviettes, un miroir, et deux charges de blé annone, soit au total ladite somme de 200 livres suivant estimation faite par des amis communs, d'où quittance au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Rey bourgeois et Louis Boyer boulanger de ce lieu. [Signé : Guigues, A Rey, L Bouier]

**Mariage entre Dominique Pourchier marchand de La Tour-d'Aigues et Marguerite Courbon dudit lieu – f°107**

Le 24/04/1661 contrat de mariage entre Dominique Pourchier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Antoine et Catherine Ricard, de ce lieu, et Marguerite Courbon fille de feu Barthélémy et de vivante Jeanne Escoffier, de ce lieu. L'époux est assisté par Pierre Fabre, Mathieu Agneu et André Bounaud ses beaux-frères ainsi que par Charles Pourchier et Pierre Masse, ses oncles ; l'épouse est assistée par sa mère et par Claude Courbon, son frère.

La mère de l'épouse lui assigne en dot la somme de 400 livres ainsi que les robes, coffres, linge et ameublement de l'épouse. Sur cette somme 300 livres ont été léguées à l'épouse par son feu père dans son testament reçu par Me Gueidan notaire de ce lieu et 100 livres au prix du coffre, robes et linges pour tous ses droits maternels. L'argent a déjà été reçu par l'époux, d'où quittance et reconnaissance. Pour les coffre, robes et linges, la mère de l'épouse promet de les expédier dans huit jours après estimation par deux amis communs. Les habits et bijoux nuptiaux seront faits aux communs dépens des parties et ils appartiendront, ainsi que ceux qui suivront, au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Escoffier, en présence de François Olivier bourgeois, Pierre Billard, Jacques Gueidan fils de Balthazar bourgeois de ce lieu. [Signé : Courbon, Olivier, Honorat, Gueidan, P Billard, C Pourchier, Velixandre, B Tamisier]

**Mariage entre Jacques Martel marchand de La Tour-d'Aigues et Anne Brigas dudit lieu – f°111**

Le 26/04/1661 contrat de mariage entre Jacques Martel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Jean André et de Lucrèce Mestre, dudit lieu, et Anne Brigas fille de feu Guillaume et de vivante Anne Brigas, de ce lieu. L'époux est assisté par ses père et mère ; l'épouse est assistée par sa mère et Jean Tamisier son beau-père.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse par l'époux et son père un habit de la façon qu'elle voudra ainsi qu'une chaîne d'argent du poids de 10 écus, lesquels habits et bijoux nuptiaux, ainsi que ceux qui suivront, appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 50 écus ; d'elle à lui 25 écus.

Fut présent ledit Jean André Martel, père de l'époux, lequel a donné à son fils la somme de 600 livres, savoir 300 livres si le fils quitte le domicile du père et 300 livres après son décès. De plus, il promet de nourrir et entretenir son fils et sa famille à condition qu'ils travaillent au bénéfice de la maison et le fils participera aux affaires et négoce pour moitié tant aux gains qu'aux pertes, aux acquisitions qu'aux dettes. En cas de séparation, ledit père devra donner à son fils ladite somme de 300 livres soit en fonds soit en argent au choix du père ainsi que la totalité de la dot de l'épouse. De plus, il devra donner à son fils la moitié de toutes les dettes et acquisitions faites depuis ce jourd'hui, ainsi que la moitié des marchandises dans la boutique. En cas de séparation, le père promet également d'émanciper son fils, ce qu'il fait à l'instant mais qui ne sera valable qu'en cas de séparation. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation dudit Tamisier, en présence de Jean Sicard bourgeois, Balthazar Constans maître chirurgien et Bernard Tamisier. [Signé : Tamisier, Sicard, Sicard, Constans, B Tamisier]

[En marge : Le 19/07/1661 il y a quittance de 51 livres chez ce notaire]

**Mariage entre Nicolas Chivalier cordonnier de La Tour-d'Aigues et Marguerite Augier de Simiane – f°125**

Le 08/05/1661 contrat de mariage entre Nicolas Chivalier cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Antoine et de vivante Isabeau Imbert, de ce lieu, et Marguerite Augier, fille de Venturon et de feu Allaiette Testanière, du lieu de Simiane (04). L'époux est assisté par sa mère et par Claude Imbert son oncle ; l'épouse est assistée par son père, par Jean Augier et Antoine Sauteau ses oncles.

Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille la somme de 40 écus soit 120 livres ainsi que les robes, linges, agobilles et ameublements de l'épouse expédiables dans huit jours suivant estimation par des amis communs. Pour les 40 écus en argent, le père promet de les payer en huit paies égales de 5 écus, sans intérêt, le premier paiement aura lieu à la Saint-Michel et les autres au même jour les années suivantes. Il sera fait à l'épouse un habit de cadis pour le jour du mariage par le père de l'épouse ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans le château seigneurial, en présence de monsieur Jean Charles de Thoron écuyer d'Aix-en-Provence (13) et le capitaine Claude Bruneau ainsi que Louis Vincens de ce lieu. [Signé : de Thoron, Bruneau, Lamet [incertain], P Billard, Thoron, L Vincens]

### **Mariage entre Jean Claude Meyran travailleur de La Tour-d'Aigues et Magdeleine Rougon dudit lieu – f°138**

Le 15/05/1661 contrat de mariage entre Jean Claude Meyran travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Jean et de vivante Louise Reynier, de ce lieu, et Magdeleine Rougon fille d'Honoré et de Louise Richaud de ce lieu. L'époux est assisté par sa mère, par Sauvaire Meyran son frère et par Benoît Rougier son beau-frère ; l'épouse est assistée par son père, sa mère et Mathieu Rougon son frère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 40 écus soit 120 livres comprenant ses robes, linges et agobilles à expédier dans huit jours après estimation par des amis communs. Le reste est payé ainsi : 21 livres maintenant, somme reçue d'où quittance et reconnaissance, et le reste en deux paies égales, la première du 15 août prochain en un an et l'autre au même jour l'année suivante. En plus, le père donne la jouissance de deux éminades de chenevier à prendre sur un plus grand qu'il a en ce lieu quartier de Cailloux, au choix de l'époux, pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir du moment où le père de l'épouse aura pris les fruits pendants ; ledit Rougon devra payer les tailles et censes.

Fut présent Barthélémy Dalmas, cousin de l'époux qui a donné aux mariés un panal de conségal à prendre à la récolte.

Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage un habit de la couleur qu'elle voudra aux communs dépens des parties ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Rougon père, en présence de Jean Sicard bourgeois, Michel Reynaud et André Icard de ce lieu. [Signé : Sicard, Michel Reinaud, ... [illisible]]

[En marge : Le 09/07/1661 il y a reconnaissance de 15 écus chez ce notaire

Le 02/09/1662, il y a reconnaissance de 27 livres chez ce notaire

Le 20/09/1663 il y a quittance de l'entier paiement (chez ce notaire)]

### **Mariage entre Nicolas Gounache travailleur de La Tour-d'Aigues et Françoise Rougon dudit lieu – f°142**

Le 15/05/1661 contrat de mariage entre Nicolas Gounache travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Nicolas et de vivante Magdeleine Reynaud, de ce lieu, et Françoise Rougon fille de Guillaume et de Catherine Ravel, de ce lieu. L'époux est assisté par sa mère, par Antoine Gounache son cousin et par Auget Ricard ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot d'une part la somme de 30 livres en argent outre les robes, linges et agobilles de l'épouse, dont les 30 livres en argent ont été payées à l'instant d'où quittance et reconnaissance. Les robes, caisse, linge et agobilles seront expédiés dans huit jours après

estimation par des amis communs. De plus, le père de l'épouse donne à sa fille les propriétés suivantes : une saumée de terre à prendre sur une plus grande en ce lieu quartier du Grand Vallon, à prendre du côté où « bon luy [le père de l'épouse ?] semblera » confrontant terres de Jean Claude Lantelme, des hoirs de Jean Meyran et Balthazar Fellissian ; et une terre d'une demie charge à prendre sur une plus grande en ce lieu quartier de Cailloux, à prendre « de l'endroit que bon luy samblera » confrontant ladite terre, vigne de Georges Fellissian, terre d'Honoré Rougon et le chemin allant à Beaumont. Le tout sera à prendre une fois que le père de l'épouse aura « appresseu » [apprécié pour dire estimé ?] les semés pendants. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage une chaîne en argent du poids de sept écus aux communs dépens des parties ; les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Rougon père, en présence de Louis Boyer hôte, Jean Rey tailleur d'habits et Jacques Audric maçon de ce lieu. [Signé : J Rey, J Audriq, L Bouier]  
[En marge : le 13/06/1661 il y a quittance de 63 livres chez ce notaire]

**Mariage entre Claude Daumas travailleur de La Tour-d'Aigues et Jeanne Long dudit lieu – f°150**

Le 20/05/1661 contrat de mariage entre Claude Daumas travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu François et de vivante Honorade Meyran, de ce lieu, et Jeanne Long fille d'Antoine et de Magdeleine Nouet, de ce lieu. L'époux est assisté par Jean Daumas, son frère ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Les père et mère de l'épouse lui assigne en dot la somme de 50 écus soit 150 livres comprenant les robes, caisse, linges et agobilles de l'épouse à expédier dans cinq jours avec estimation par des amis communs et le reste sera payer en paies annuelles de 5 écus, la première à la Saint-Michel et ainsi de suite au même jour d'an en an. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage un habit de sargette aux communs dépens des parties ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Long père, en présence de Valentin Vallette maître cordonnier, Esprit Allard et Légier Met de ce lieu. [Signé : A Long, Vallette, Sperit Allard]

**Testament d'Honoré Meit maître tisseur à toiles de ce lieu – f°170**

Le 13/06/1661 testament d'Honoré Meit, maître tisseur à toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans la tombe de ses prédécesseurs. Il lègue à la chapelle des frères pénitents blancs de ce lieu la somme de 4 livres pour qu'ils accompagnent son corps à sa sépulture.

Il lègue à Claudette Aubion « sa tre chere famme », « soy resouvenant ledit testateur des bons et agreables services qu'il a receu, recoipt et espere recepvoir a l'advenir Dieu aydant » de sadite femme, et « desirant en quelque la recompanser » il lui lègue tous les fruits et usufruits de ses biens et droits pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité, à charge qu'elle nourrisse et entretienne leurs enfants qui travailleront au profit du foyer, et de payer les tailles, censes et services des biens. Comme Jean Louis, Françoise et Suzanne Meit, leurs enfants, sont encore en bas âge, il institue sa femme tutrice et administratrice de leurs enfants sans qu'elle ait à faire d'inventaire ni de rendre compte ou prêter le reliquat, et si elle le doit, il le lui lègue.

Il lègue auxdites Françoise et Suzanne Meit, ses filles et de ladite Aubion, et à chacune la somme de 80 écus soit 240 livres à payer lorsqu'elles se marieront soit en argent, soit en fonds.

Il nomme pour héritier universel ledit Jean Louis Meit, son fils et de ladite Aubion, à prendre au décès de sa mère. Si son fils meurt sans enfant légitime, il lui substitue lesdites Françoise et Suzanne. Il nomme pour gadiateur Jean Icard « son parant ». Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence d'Augustin Lantelme bourgeois, Jean Icard, Valentin Vallette maître cordonnier, André Menard, André Bon, Jean André Martel marchand de ce lieu, et Gaspard

Constans bourgeois du lieu de Besse (83) résidant en ce lieu. Le testateur ne sait pas écrire. [Signé : Lantelme, G Constans, Vallette, A Bon, A Menard, J Icard]

**Mariage entre Valentin Crespin travailleur de La Tour-d'Aigues et Catherine Rapuc dudit lieu – f°180**

Le 03/07/1661 contrat de mariage entre Valentin Crespin, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jean et Claire Achard, de ce lieu, et Catherine Rappu fille de Balthazar et d'Isabeau Ravel de ce lieu. L'épouse est assistée de ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot d'une part la somme de 100 livres comprenant les robes, linges et agobilles de l'épouse à expédier dans trois jours avec estimation qui sera faite par des amis communs. Si le total est inférieur à 100 livres, il promet de payer la différence en paies annuelles de 6 écus. En plus, il donne une saumée de terre à prendre sur une plus grande en ce lieu quartier des Plaines de Veade, à prendre du côté du chemin allant à Pertuis, confrontant terre et vigne restante audit Rappu, terre de Charles Pourchier, terre du sieur Audric de Pertuis et ledit chemin. Le père de l'épouse prendre dans ladite terre son passage pour aller à la terre et vigne qui lui reste, à prendre du côté de Charles Pourchier de la grandeur de quatre pans tout au long. Il devra « donner la quantité de terre qu'il faudra pour ledit passage pardessus la charge cy dessus donnée ». Il promet aussi d'associer son gendre pour moitié à l'arrentement qu'il a de la bastide de demoiselle de Feizan, de Marseille (13), pour le reste du contrat, après la présente récolte, suivant les prix et clauses de l'acte d'arrentement, en payant la moitié de la rente et entrant pour moitié aux profits et pertes.

Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage un habit de la couleur qu'elle voudra ainsi qu'une chaîne d'argent du poids de sept à huit écus, l'habit aux frais de l'époux et la chaîne du père de l'épouse. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Vallette maître cordonnier, Jean Pierre Gueidan bourgeois, Jean Martin et Salomon Gouirand marchand de ce lieu. [Signé : Gueydan, Vallette, Martin]

**Quittance pour Honoré Rougon et reconnaissance pour Magdeleine Rougon contre Jean Claude Meyran – f°188**

Le 09/07/1661 a comparu Jean Claude Meyran travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Magdeleine Rougon, a confessé avoir reçu d'Honoré Rougon son beau-père, absent, la somme de 15 écus soit 45 livres au prix des robes, linges et agobilles de l'épouse suivant estimation faite par des amis communs, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Constans bourgeois et Balthazar Pourpre de ce lieu. [Signé : A Constans, Pourpre]

**Quittance pour Jean Tamisier et reconnaissance pour Anne Brigas contre Jean André et Jacques Martel père et fils – f°189**

Le 19/07/1661 ont comparu Jean André et Jacques Martel, père et fils, marchands de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu d'Anne Brigas, femme et belle-fille desdits Martel, absente, et des mains de Jean Tamisier son beau-père, la somme de 17 écus soit 51 livres montant des robes, linges et agobilles de ladite Brigas suivant estimation faite par des amis communs, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Boyer et Jean Rey maître tailleur d'habits de ce lieu. [Signé : J Rey, J Tamisier, Claude Boyer]

**Testament de Catherine Roland, veuve d'Arnaud Bressier, de ce lieu – f°200**

Le 10/08/1661 testament de Catherine Rolland veuve d'Arnaud Bressier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs. Elle lègue à Gaspard Bressier son fils et dudit feu Arnaud la somme de 3 livres à prendre dans l'an de son décès.

Elle nomme pour héritières universelles Suzanne et Marie Bressier, ses deux filles et dudit Arnaud. Si l'une d'elles meurt sans enfant légitime, elle lui substitue l'autre. Si les deux meurent sans enfant légitime elle leur substitue son fils Gaspard. Elle nomme pour gadiateur Antoine Solliers son voisin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de la testatrice, en présence de Bernard Tamisier, Pierre Durand maître tailleur d'habits, Elzias Gueidan maître tanneur, André Danjou marchand, Antoine Solliers travailleur, Claude Boyer, Charles Jourdan et Raymond Felissian travailleur, de ce lieu. La testatrice ne sait pas écrire. [Signé : Daniou, Claude Boyer, B Tamisier, C Jourdan, P Durand, Elzias Gueidan]

**Reconnaissance de dot pour Louise Thomas contre Jean Queyrel fils de Claude – f°209**

Le 30/08/1661 a comparu Jean Queyrel fils de Claude, ménager de La Bastidonne (84), lequel comme mari de Louise Thomas, a confessé avoir reçu précédemment après le décès de feu Germain Thomas son beau-père du lieu de Reillanne (04), la somme de 850 livres tant au prix de meubles, grains, bétail qu'espèces qu'ils ont trouvé dans la maison dudit Thomas à son décès et encore au prix des biens du défunt, le tout vendu avec Antoine Solliers son beau-frère, comme héritiers dudit feu Thomas. Cette somme s'ajoute à la dot de ladite Thomas suivant leur contrat de mariage chez Me Larmitany notaire royal de Reillanne. D'où reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Marquet Chansault marchand, Mathieu Bouchet bourgeois et François Pazier de ce lieu. [Signé : Bouchet, Pazier, Chansaut]

**Testament de demoiselle Marguerite Sauvecane femme de François Pazier – f°211**

Le 01/09/1661 testament de demoiselle Marguerite Sauvecane, femme de François Pazier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs.

Elle lègue à François Pazier, son mari, « soy resouvenant des agreables cervices qu'elle a receu » de lui, tous les fruits et usufruits de tous ses biens et droits jusqu'au mariage de ses filles et que ses fils aient atteints l'âge de 25 ans, à charge que son mari les nourrisse et entretienne en payant les tailles et censes desdits biens.

Elle lègue à Anne et Isabeau Pazier, ses filles et dudit François, à chacune la somme de 80 écus à leur payer à leur mariage, soit 50 écus en argent ou biens au choix de ses filles au mariage, et 30 écus en paies annuelles de 10 écus après.

Elle nomme pour héritiers universels Jean et Denis Pazier, ses deux fils et dudit Pazier. Si l'un meurt sans enfant légitime, elle lui substitue l'autre. Si les deux meurent sans enfant légitime, elle leur substitue lesdites Anne et Isabeau. Elle nomme pour gadiateur François Silvestre « son bon ami et voisin ». Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de la testatrice en présence de sieur Jean Honorat Guigues écuyer d'Aix-en-Provence (13), Me Jacques Meilhiasse notaire royal de La Motte-d'Aigues (84), Balthazar Emin écuyer, Jean Sicard bourgeois, capitaine Claude Bruneau, Bernard Vian maître tailleur d'habits, André Caritat de ce lieu. La testatrice ne sait pas écrire. [Signé : Sicard, B Emin, Guigues, J Meilhasse, Bruneau, B Vian, A Caritat]

**Testament d'Anne Renoux femme de Barthélémy Cavasse ménager – f°214**

Le 01/09/1661 testament d'Anne Renoux, femme de Barthélémy Cavasse, ménager de Lauris (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, malade, dans son lit. Elle souhaite être inhumée en l'église de ce lieu.

Elle lègue à Barthélémy Cavasse, son mari, « soy resouvenant des bons et agreables cervices qu'il [sic, elle] a receu, recoipt et espere recevoir a l'advenir Dieu aydant » de son mari, tous les fruits et usufruits de son bien, à charge qu'il paie les tailles et services tous les ans et qu'il nourrisse et entretienne Jeanne et Honorade Cavasse leurs filles jusqu'à ce qu'elles se marient.

Elle lègue à Dauphine Cavasse, femme de Barthélémy Laugier, et à Jeanne Cavasse femme de Jean Antoine Ginous, ses filles et dudit Cavasse, à chacune la somme de 30 livres à prendre après son décès et celui de son mari.

Elle lègue à Jacques, Barthélémy, Esprit et Claude Cavasse ses quatre fils, et à chacun la somme de 40 livres à prendre après le décès de son mari.

Elle nomme pour héritières universelles Jeanne et Honorade Cavasse, ses deux « jusnes filles » et dudit Cavasse, à prendre après le décès de son mari. Si l'une meurt, elle lui substitue l'autre. Si toutes deux meurent, elle leur substitue lesdits Jacques, Barthélémy, Esprit et Claude, ses fils à parts égales. Elle nomme pour gadiateur Pierre Martin. Fait et publié au terroir de ce lieu de La Tour-d'Aigues dans la bastide appelée La Grange où ledit Cavasse habite, en présence de Pierre Jean Roucanus maître chirurgien, Bernard Tamisier tailleur d'habits, André Bon, Jean Maurin maître chirurgien, Sauvaire Rougier maître tailleur d'habits, François Boyer et Jean Silve travailleur, tous de ce lieu. La testatrice ne sait pas écrire. [Signé : Roucanus, Maurin, B Tamisier, A Bon]

**Quittance de dot pour Gaspard Reynaud et reconnaissance pour Thérèse Alignon contre Antoine Beraud maître cordonnier – f°231**

Le 13/09/1661 a comparu Antoine Beraud maître cordonnier de Varages (83) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Thérèse Alignon, a confessé avoir reçu précédemment de Gaspard Reynaud, maître cardeur à laine de ce lieu, son beau-père, présent, la somme de 60 livres pour la dot faite à ladite Alignon dans son contrat de mariage chez ce notaire le 08/01/1661, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Constans bourgeois et François Boyer de ce lieu. [Signé : A Beraud, G Constans]

**Mariage entre Esprit Rambert de Peypin-d'Aigues et Jeanne Roux veuve, de ce lieu – f°232**

Le 17/09/1661 contrat de mariage entre « honneste homme » Esprit Rambert de Peypin-d'Aigues (84) fils des feus Antoine et Delphine Bernard dudit lieu, et « honneste femme » Jeanne Roux, veuve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille des feus Daniel et Jaumette Vernet, de ce lieu.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels l'époux a confessé avoir reçu de l'épouse la somme de 150 livres au prix des coffres, robes, linges et ameublements de maison de l'épouse suivant estimation faite par des amis communs, d'où reconnaissance. Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage une chaîne d'argent du poids de huit écus ; les habits et vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de nocces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. L'époux s'engage à nourrir, entretenir, chauffer et vêtir à l'égal des autres enfants qu'il aura, Françoise Coste, fille de feu Jacques Coste et de ladite Jeanne Roux et ce jusqu'à son mariage sans qu'il ne puisse rien prétendre d'elle ; cette dernière devra travailler au profit et avantage dudit Rambert. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Roux en présence de Poncet Meyran de Lauris (84), Jacques Blanc bourgeois et Claude Roux de ce lieu. [Signé : J Blanc, Ponce Meran, Rous]

**Testament de Vincent Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues – f°237**

Le 19/09/1661 testament de Vincent Darbon, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs.

Il lègue à Catherine Chansault, sa femme « soy resouvenant des bons et agreables cervies qu'il a receu, recoipt et espere recevoir a l'advenir Dieu aydant » d'elle, « desirant en quelque fasson la recompancer », tous les fruits et usufruits de ses biens et droits, meubles et immeubles, sa vie durant en gardant l'état de viduité la chargeant de nourrir et entretenir Marguerite et Delphine, ses filles et leur posthume si elle est enceinte, et que ses enfants travaillent au profit de sa femme. Elle devra payer les tailles et censes chaque année sur ses biens. Comme ses filles sont en bas âge, il nomme sa femme tutrice et administratrice de leurs enfants y compris de l'éventuel posthume. Elle n'aura pas à faire d'inventaire, ni à donner de compte ou prêter le reliquat et si elle le doit, il le lui lègue.

Il lègue à Françoise Plantard, sa mère, 10 livres à prendre dans l'an de son décès.

Il nomme pour héritières universelles lesdites Marguerite et Delphine Darbon, ses filles et de ladite Catherine Chansault sa femme ainsi que le posthume s'il y en a un, mâle ou femelle, à parts égales.



Si l'un de ses enfants meurt sans enfant légitime, il lui substitue les autres. Si tous ses enfants meurent sans enfant légitime, il leur substitue sa femme. Il nomme pour gadiateur André Danjou, marchand, son bon ami. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Darbon, en présence de Laurent Ferrier bourgeois, messire Jacques Joanis prêtre, Jean Icard, Antoine Long, Georges Berard ménager, Charles Pourchier marchand, Esprit Allard, tous de ce lieu. Le testateur ne sait pas écrire. [Signé : Ferrier, Joannis, C Pourchier, J Icard, A Long, Spirit Allard]

**Quittance pour Jeanne Brun et reconnaissance pour Catherine Anselme contre Balthazar Queyrel – f°269**

Le [vers le 14]/10/1661 a comparu Balthazar Queyrel, maître cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Anselme, a confessé avoir reçu de Jeanne Brun veuve d'André Anselme, sa belle-mère, présente, la somme de 48 livres à compte de la dot de sa femme, somme reçue précédemment dont il en a fait paiement à Jean Pierre Gueidan bourgeois de ce lieu suivant quittance chez ce notaire ce jour. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Le tout « sans prejudice a ladite Brune de se fere conceder quittance audit Queirel de la somme de dix huit livres qu'elle dit avoir baillé par sy devant audit Queirel en mennus fournitures dont en proteste. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Gueidan et François Olivier de ce lieu. [Signé : B Queirel, Gueydan, Olivier]

**Partage entre Joachin et Georges Caire, frères de La Tour-d'Aigues – f°306**

Le 11/11/1661 ont comparu Joachin et Georges Caire, frères, maîtres tonneliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, enfants de Sauvaire et de feu Honorade Jouvent de laquelle ils sont les héritiers testamentaires, lesquels ont déclaré procéder au partage des biens meubles et immeubles de leur feu mère.

La part dudit Joachin consiste en : une terre et vigne en ollières quartier de Cailloux confrontant le chemin allant aux bastides de La Taulière, vigne et terre de Jean Fournier, terre de Georges ou de Barthélémy Arnaud et terre de Roman David ; la moitié d'une terre et vigne en ollières quartier du Revest, avec pour faire séparation avec la part de son frère deux bornes l'une contre le chemin de Grambois et l'autre contre la rivière de l'Eze se visant l'une l'autre, confrontant l'autre moitié dudit Georges, le chemin de Grambois, la rivière de l'Eze et terre du sieur Hupais.

La part dudit Georges consiste en une maison d'haut en bas et de bas en haut en ce lieu quartier des Théolèdes confrontant maisons de feu Victor Sauvat, des hoirs de sieur Gabriel Barbery, de Claude Bourcet et la rue publique ; l'autre moitié de la terre et ollières dudit quartier du Revest confrontant la part de son frère, terre et vigne des hoirs de Pons Martin, le chemin de Grambois et la rivière de l'Eze.

Comme la part dudit Georges est plus importante que celle dudit Joachin, il devra payer à son frère la somme de 75 livres soit 25 écus, somme qu'il paiera à la décharge de l'héritage à Me Louis Meynier et en relèvera son frère. Ledit Georges devra accueillir dans la maison ledit Sauvaire Caire, leur père, sa vie durant et pour sa nourriture et entretien, chacun paiera la moitié. Ils ont aussi fait deux parts égales pour les meubles de leur mère dont chacun en a retiré sa part. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de sieur Claude Lange écuyer, Antoine Rey et Jean Louis Le Vilain bourgeois de ce lieu. [Signé : J Villein, Lange, A Rey]

**Mariage entre Jean Gaillard travailleur et Isabeau Arnoulx – f°309**

Le 13/11/1661 contrat de mariage entre Jean Gaillard travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Jean et de Marguerite Pourchier, de ce lieu, et Isabeau Arnoulx fille de Jacques et de feu Magdeleine Bret du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

« Pour lequel mariage faire sortir a son plain et entier effect, ladite Arnoulxe ayant abjuré l'herezie de Calvin et c'estant remise dans l'eglize catholique, apostolique et romaine, elle l'auroit fait sçavoir tant audit Arnoulx son pere que parentz faisans proffession de la religion pretendue refformée affin qu'il y consantist, mais au lieu de ce faire et en haine de ladite conversion, ledit Arnoulx pere n'auroit

jamais voulu donner son consentement quoy qu'interpellé par deux diverses sommations ce qu'auroit obligé ladite Arnoulxe de bailler requeste a nosseigneurs tenans la souveraine cour de parlement de Provence pour avoir la permission de passer oultre a la passation dudit mariage, en presence ou absence de sondit pere, sur la recharge de laquelle la cour auroit fait arrest le vingt septiesme octobre dernier pourtant qu'il seroit signifié audit Jacques Arnoux pour consantir au mariage de sadite fille dans cinq jours et a son reffus auroit permis a ladite Arnoulxe de contracter ledit mariage en presence de ses parents catholiques ou du juge et conseil de La Tour d'Aigues, lequel arrest seroit esté bien et deubement signifié audit Arnoux pere le septiesme du courant, ayant declairé ne vouloir ce treuver audit mariage qu'est la cause que pardevant moy notere royal soubzsigné et les tesmoingz cy bas nommés, et en la presence de mestre Pierre Bernard notaire royal, baille et lieutenant de juge et de Jacques Blanc et André German consulz modernes de ce present lieu de La Tour d'Aigues a ce apellés et requis conformement audit arrest [...] »

L'époux est assisté par Charles Pourchier et Antoine Darbon, ses oncles. L'épouse est assistée par Michel Bret son oncle maternel et Jeanne Rolland sa femme « ses parens catholiques » ainsi que desdits baile et consuls « avec beaucoup de ses amis, mesmes des sieurs Jacques, Jean Pierre Gueidan bourgeois avec lesquelz ladite Arnoulxe demeure pour servante. »

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Les habits nuptiaux seront faits aux communs dépens des parties et l'époux fera faire à ses dépens une chaîne d'argent et une bague d'or à l'épouse pour le jour du mariage ; les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de monsieur Jean Charles de Thoron écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Jean Sicard bourgeois. [Signé : Bernard, de Thoron, C Pourchier, J Blanc, Sicard, J Gueidan, Gueidan]

### **Reconnaissance de dot pour Isabeau Arnoux contre Jean Gaillard travailleur de ce lieu – f°312**

Le 18/11/1661 a comparu Isabeau Arnoux femme de Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle en présence de son mari, a confessé avoir reçu des prieurs et confrères de la congrégation de Propaganda Fide, établie à Aix-en-Provence (13), sieur Jean Charles de Thoron écuyer de ladite ville les représentant, la somme de 30 livres que les prieurs et confrères donnent à ladite Arnoux en considération « de ce qu'elle c'est randue de la religion catholique appostolique et romaine, ayant quitté celle qu'elle professoyt de la religion calviniste aveq ce pache et condition toutesfoys estably que au cas qu'icelle Arnoulxe vinst a reprandre sa premiere religion et quitter celle dont a presant fait profession qu'icelle sera tenue comme ainsi le promet faire ansamble ledit Gaillard sondit mary de randre et restituer lesdites trante livres sy dessus au sieurs prieurs et confreres incontinant qu'icelle aura contrevenu au susdit pache et sans lequel lesdits prieurs et confreres absants, ledit sieur de Thoron presant comme dict est et pour eulx estipulants n'eussent fait ladite donation. » La somme a été reçue dudit Thoron en espèces. Ledit Gaillard confesse avoir reçu à l'instant la somme de sa dite femme, d'où quittance et reconnaissance. Il a aussi reçu de sa femme 11 livres données « cahritablement par des personnes de cedit lieu ». Il a enfin reçu 21 écus 3 sols soit 63 livres 3 sols au prix du coffre, robes et bijoux de sa femme. D'où quittance et reconnaissance de l'ensemble. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de sieur Jacques Gueidan bourgeois et Pierre Jean Rocanus maître chirurgien de ce lieu. [Signé : Roucanus, J Gueidan]

**[fin du registre]**